

NUMÉRO 14 - FÉVRIER 2010

Chasse & Environnement 18

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU CHER



FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
DU CHER

22, RUE CHARLES DURAND
18023 BOURGES CEDEX
TÉL. : 02 48 50 05 29
FAX : 02 48 50 05 38

E-mail :
fdc18@chasseurdefrance.com
Site internet :
www.chasseursducentre.fr

[ANNONCES]

Rendez-vous Nature de juin

[INFORMATIONS PRATIQUES]

aides à l'aménagement des territoires
et au développement petit gibier

[DOSSIER TECHNIQUE]

Compte-rendu de la conférence sanitaire

Sommaire

Page 3 [INFORMATIONS PRATIQUES]

- Aides à l'aménagement des territoires et au développement du petit gibier
- Plan de chasse chevreuil et tir d'été : du nouveau
- Le recyclage des douilles
- L'examen du permis de chasser

Page 8 [LÉGISLATION]

- Nouveau découpage du département en 11 circonscriptions de lieutenants de louveterie

Page 10 [INFORMATIONS GÉNÉRALES]

- Saison 2008/09, saison très morose pour le piégeage !
- Étude Echinococcose Alvéolaire dans le Cher Où en est-on ?

Page 12 [DOSSIERS TECHNIQUES]

- Perdrix grise : le début d'une grande étude nationale
- Compte-rendu de la conférence sanitaire du 27 novembre 2009

Page 15 [FORMATIONS 2010]

- Grand gibier : hygiène et venaison
- Tir du renard en été
- Élevage de perdreaux et faisandeaux sous poule
- Recyclage des chasseurs Formation pratique permis de chasser
- Maîtrise du fusil, spécial chasserresse

Page 20 [ANNONCES]

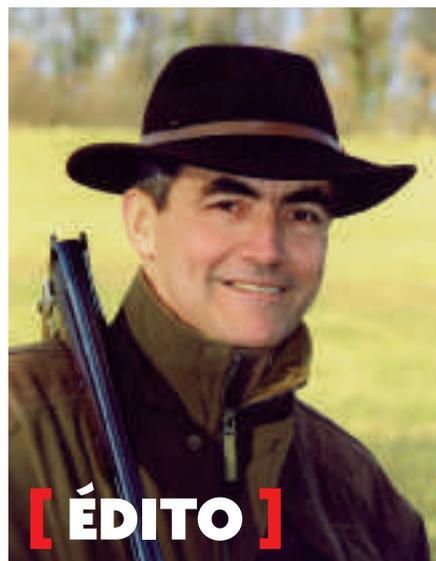
- Rendez-vous Nature
- Rappel arme
- 2010 : année de la biodiversité
- N'oubliez pas de nous retourner votre carnet de prélèvement bécasse avant le 15 mars 2010 !
- Jachères fleuries ou jachère apicoles Inscrivez-vous pour 2010 !
- Informations par mail
- Territoires petit gibiers cherchent piégeurs

Page 25 [ASSOCIATIONS CYNÉGÉTIQUES]



Chasse & Environnement 18 est édité par la Fédération départementale des chasseurs du Cher 22, rue Charles Durand 18023 Bourges Cedex. **Distribution** : Gratuite pour tous les adhérents à la F.D.C. du Cher. **Directeur de la publication** : D. Cacard. **Rédaction** : J.-L. Courseau et le Service technique de la Fédération. **Conception/Réalisation** : Éditions Chasse-Sports : 01 39 12 81 65. **Maquette et compogravure** : ItalicCommunication - Évreux. **Crédit photos** : Dominique Gest et le service technique de la FDC 18. **Tirage** : 14 800 exemplaires. **Dépôt légal** à parution. 1^{er} trimestre 2010. Toute copie, même partielle, sans autorisation préalable, reste interdite. **ISSN** : 1959-6723. **Imprimeur** : IPS - Pacy-sur-Eure.

Ce journal comporte 2 encarts publicitaire : Ediloisir - Salon de la Chasse de Rambouillet.



[ÉDITO]

Chers adhérents

L'assemblée générale de notre fédération aura lieu le **27 Avril 2010 au Palais d'Auron à Bourges**, celle-ci devra procéder au renouvellement de la moitié des membres du conseil d'administration.

Votre fédération évolue en matière de nouvelles technologies ; en effet ceux qui nous ont transmis leur adresse mail (vous êtes quelques 3 000 adhérents) ont reçu sans délai l'information de suspension de la chasse de certaines espèces en période de vague de froid ; pour les autres, **n'hésitez pas à nous transmettre vos coordonnées électroniques**, voir en page centrale de ce numéro.

Une des missions de votre fédération est de proposer à ses adhérents des formations adaptées et spécifiques ; au cours de l'année 2010 et avant la prochaine saison, il sera dispensé **une formation spéciale chasserresse** « maîtrise de l'arme, appréhension du tir, les bons gestes alliant sécurité, confort et efficacité... », il ne faut pas laisser pour compte nos Dianes !...

En matière de dégâts de grand gibier, les dépenses d'indemnisation ont diminué au cours de l'année 2009 ; baisse constatée tant en volume qu'en prix. Votre conseil d'administration va étudier la possibilité d'une **baisse du montant des cotisations** applicable aux animaux soumis au plan de chasse et au sanglier pour la saison future. Cette mesure sera proposée pour décision de l'assemblée générale.

Nous vous attendons nombreux le 27 avril prochain au Palais d'Auron, et merci pour votre soutien.



Le Président
François-Hugues de CHAMPS

Chasse et Détente

- ARMURERIE (vente et réparation)
- VETEMENTS HOMMES et FEMMES
- COUTELLERIE / ARMES DE DEFENSE
- ACCESSOIRES DE CHASSE
- ARTICLES POUR CHIENS
- PAINTBALL • PISTOLETS SOFTAIR
- ARCHERIE

10, Rue du Pont - 58600 FOURCHAMBAULT - Tel./Fax 03.86.60.88.23
chasse-et-detente@club-internet.fr

[INFOS PRATIQUES]

Plan de chasse chevreuil et tir d'été : du nouveau



Ainsi, si vous bénéficiez d'une attribution comprise entre 1 et 4 chevreuils, vous aurez l'autorisation (mais pas l'obligation !) de tirer 1 chevreuil en tir d'été.

Cette disposition vous permettra donc, sans formalité particulière, de chasser le chevreuil mais aussi le renard, dès le 1^{er} juin, dans le respect de règles spécifiques (voir session de formation facultative « tir d'été du renard »). Il s'agit bien là d'une autorisation et non d'une obligation et le bracelet non utilisé avant l'ouverture générale est bien sûr utilisable pour les chasses collectives jusqu'à la clôture de la chasse.

Jusqu'à maintenant, tout bénéficiaire d'un plan de chasse de chevreuil pouvait obtenir une autorisation de tir d'été, à condition qu'il en fasse la demande expresse.

Désormais et pour faire face à une augmentation régulière des demandes d'autorisation de tir d'été, il sera systématiquement attribué à chaque bénéficiaire d'un plan de chasse chevreuil une autorisation de tir d'été correspondant à 1 chevreuil au minimum et 1/4 de son attribution globale.



Le recyclage des douilles

L'opération « chasse à la cartouche », initiée par la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre, a débuté pour l'ouverture 2009. Près de 200 sacs ont été distribués aux responsables de territoires de chasse pour collecter les douilles qui seront ensuite traitées.

Que vont devenir ces douilles ? Elles seront collectées par une société chargée du recyclage. Les douilles de

cartouches seront broyées en petits copeaux afin de séparer le plastique du métal.

Le plastique peut être transformé en différents objets comme des meubles de jardins, piquets de clôture... Concernant le laiton, il est vendu au cours du laiton ; c'est grâce à cette vente que la société défrayera le recyclage.



Merci de rapporter les sacs à la fédération avant le mars 2010.

BOIS CRÉATIONS
Patrick
PIROT
Fabricant
d'écussons
&
de miradors

MIRADORS DE BATTUE à partir de 69 € TTC



- Miradors d'affût avec ou sans cabine. De 3 à 8 m de hauteur
- Miradors de battue. Plancher à 1 m ou 1 m 50 du sol
- Réalisations de miradors ou d'observatoires sur mesure
- Tous nos miradors sont réalisés en pin traité autoclave classe IV
- Au détail véritables filets de camouflage en mailles indéchirables

27, rue Jean Baffier
18400 SAINT FLORENT SUR CHER
Tél. 02 48 02 17 61
Fax 02 48 02 12 55

E-mail : patrickpirot@wanadoo.fr

Aides à l'aménagement des territoires et au développement du petit gibier



Votre fédération souhaite soutenir et encourager les efforts d'aménagement et de gestion réalisés en faveur du petit gibier.

C'est pour cette raison que le canevas de subvention saison 2010/2011 a été modifié.

Qui peut bénéficier des aides ?

L'ensemble des adhérents multi-services de la fédération des chasseurs. C'est-à-dire les territoires dont la cotisation est la suivante :

128 € (dont les 64 € d'adhésion obligatoire « plan de chasse ») + 0,25 €/ha de 0 à 200 ha + 0,15 €/ha

de 201 à 400 ha + 0,10 €/ha au-delà de 400 ha. Exemple pour un territoire de 410 ha : 128 € + (200 x 0,25 €) + (200 x 0,15 €) + (10 x 0,10 €) : 209 € de cotisation, soit 141 € supplémentaires à l'adhésion obligatoire « demandeur de plan de chasse ».

Quelles subventions, pour qui ?

Pour les territoires sans gestion petit gibier, les subventions sont plafonnées à 3 fois le montant de la cotisation ; soit, pour notre territoire de 410 ha pris en exemple, à 627 € (3 x 209 €) ; et se limitent aux aménagements suivants :

	Tarifs
Semis ou Plantations de haies et buissons	0,75 €/plant. 80 % de la facture de semences.
Création de chemins et bandes enherbés	Année d'implantation : 61 €/ha ou 122 €/ha pour les bandes enherbées en rupture de parcelle.
Achat de pièges ou fabrication de pièges de 1 ^{re} catégorie	50 % du prix des pièges, sur la base des tarifs de l'APAC. (Association des Piégeurs Agréés du Cher)
Agrainoirs	Subvention par agrainoir : 4,50 €. Agrainoirs vendus à la FDCC aux tarifs de : 1 €/10 l et 2 €/30 l.
Accueil de chasseurs	80 % du montant de la carte résidant (maximum 120 €).

[INFOS PRATIQUES]

Pour les territoires avec gestion petit gibier (arrêté préfectoral, GIC, convention de gestion avec la fédération) les subventions sont plafonnées à

5 fois le montant de la cotisation ; soit, pour notre territoire de 410 ha pris en exemple, à 1 045 € (5 x 209 €).

Le canevas de subvention suivant est applicable :

	Tarifs
Semis ou Plantations de haies et buissons.	0,75 €/plant. 80 % de la facture de semences.
Création de chemins et bandes enherbés.	Année d'implantation : 61 €/ha ou 122 €/ha pour les bandes enherbées en rupture de parcelle.
Achat de pièges ou fabrication de pièges de 1 ^{re} catégorie.	80 % du prix des pièges, sur la base des tarifs de l'APAC.
Installation de pré-lâcher.	80 % de la facture de matériel.
Repeuplement.	80 % de la facture, pour l'espèce gérée (sauf le lièvre) ou 3 €/oiseau arrivant à l'âge du lâcher.
Emploi groupé d'un piégeur agréé.	1 €/ha de territoire cotisant au groupement.
Jachère Environnement Faune Sauvage.	80 €/ha. 122 €/ha l'année d'implantation pour les bandes enherbées en rupture de parcelle.
Cultures à gibier.	80 €/ha.
Parcelle intercalaire récoltée.	220 €/ha de culture sarclée (Mais, Tournesol, Sorgho,...) 76 €/ha pour les autres cultures
Agrainoirs.	Subvention par agrainoir : 4,5 €. Agrainoirs vendus à la FDCC aux tarifs de : 1 €/10 l et 2 €/30 l.
Accueil de chasseurs.	80 % du montant de la carte résidant.
Frais de comptages.	4 €/participant.

De plus :

Des faisandeaux de repeuplement, issus d'oiseaux de qualité sont proposés au tarif unitaire de 1,50 €, pour des repeuplements en été ; sur les zones de gestion « faisan ».

Des boîtes d'élevage sous poules « perdrix et faisan », comprenant la boîte à poule et le parquet d'élevage des jeunes, réalisées en matériau recyclé et recyclable et entièrement pliables seront vendues à la fédération au tarif unitaire de 20 €, uniquement sur commande.



Pour bénéficier des différentes aides il sera désormais impératif de réaliser plusieurs aménagements en rapport avec l'espèce gérée !

Les conditions particulières de chaque aménagement sont détaillées dans le canevas de subvention complet, disponible auprès de la fédération des chasseurs.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec le technicien de votre secteur.



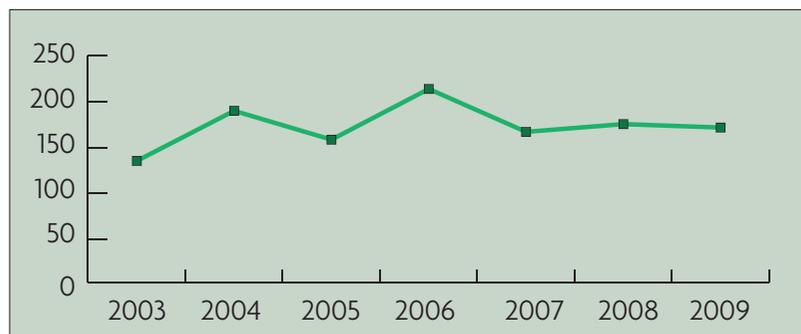
L'examen du permis de chasser

L'examen du permis de chasser sous sa forme actuelle (une épreuve théorique et une épreuve pratique) est en place depuis 2003. La Fédération Départementale des Chasseurs a la responsabilité des différentes formations qui se déroulent à Bourges pour la théorie et à Morogues pour la pratique.

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage est chargé de gérer les dossiers d'inscription que la FDC aura réceptionnée ainsi que des examens pratiques et théoriques et de la délivrance du titre permanent (voir encadré).

Nous avons pour l'année 2009, 212 candidats qui se sont présentés à l'examen avec un taux de réussite de 83 % soit 175 nouveaux chasseurs potentiels.

Le graphique suivant montre l'évolution du nombre de lauréats depuis la mise en place du nouveau permis :



COMMENT PASSER L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER ?

Le candidat doit être obligatoirement âgé de 15 ans au moins le jour de l'épreuve théorique. La délivrance du permis ne peut avoir lieu qu'à 16 ans. Il n'y a pas de période pour s'inscrire car il y a environ 5 sessions par an et les candidats sont pris au fur et à mesure des inscriptions.

Le dossier d'inscription comprend le formulaire officiel sur lequel le médecin doit signer, un chèque, 2 photos d'identité, une copie de pièce d'identité. Tous ces éléments sont à déposer à la FDC 18 qui transmet le dossier complet à l'O.N.C.F.S.

Dès l'enregistrement de votre dossier, vous serez convoqué à 2 sessions de formation théorique les vendredis soir au siège social de la FDC 18 afin de vous préparer à l'examen théorique qui se déroulera environ 3 semaines plus tard.

Ces formations abordent les 4 thèmes suivants :

- Connaissance de la faune sauvage et de la gestion de ses habitats.
- Connaissance de la chasse.
- Connaissance des lois et règlements concernant la police de la chasse et de la protection de la nature.
- Connaissance des armes et des munitions, de leur emploi et des règles de sécurité.



[INFOS PRATIQUES]

- Ces formations ne dispensent pas d'un travail personnel avec le DVD ou le livre officiel de formation. Les connaissances acquises seront sanctionnées par un examen de 21 questions ou il est nécessaire d'obtenir 16 bonnes réponses pour obtenir le certificat de réussite à l'épreuve théorique.

A la suite de cette première épreuve, vous serez orienté vers l'épreuve pratique.

Dans un premier temps, vous aurez à suivre une formation obligatoire d'environ 1 h 30 qui vous permettra de préparer les 3 ateliers de l'examen pratique :

- 1 parcours de chasse simulé avec tir à blanc.
- 1 épreuve de tir sur plateaux d'argile (la réussite de cette épreuve n'est pas liée au nombre de plateaux cassés mais dans quelles conditions ils sont tirés).
- 1 épreuve de tir sur sanglier courant (comment se positionner dans une battue et effectuer des tirs à balles).

La semaine suivant cette formation, vous serez convoqué à l'examen pratique qui validera vos connaissances sur un total de 21 points dont 16 points minimum. A l'issue de cette épreuve, si vous l'avez réussie, il vous sera délivré directement votre permis de chasser (voir encadré) qu'il ne restera plus qu'à valider auprès de la FDC 18.

LA CHASSE ACCOMPAGNÉE

Il existe depuis quelques années une alternative au permis de chasser qui est celle de la chasse accompagnée. Ce principe permet à toute personne de plus de 15 ans de découvrir la chasse pendant une année.

Les conditions à remplir sont simples puisqu'il suffit de suivre une formation pratique organisée par la FDC 18 en étant accompagné de son parrain. A l'issue de cette formation, l'O.N.C.F.S. délivrera une autorisation de chasser accompagné valable une année.

Pour pratiquer, il suffit d'être accompagné de son parrain et de posséder une arme pour deux.



En service depuis 1976, le permis de chasser sous sa forme connue (carton vert à deux volets) n'est plus produit.

Il reste néanmoins valable indéfiniment.

Seul les nouveaux chasseurs et les anciens qui auraient perdu le leur et qui souhaiteraient un duplicata se verront remettre ce nouveau titre permanent du permis de chasser.

Il est réalisé par l'imprimerie nationale au format carte de crédit et en plastique.

Coordonnées du service technique

Christophe BOUILLY - SOLOGNE	Tél. : 06 87 68 78 11	E-mail : c.bouilly.fdc18@chasseurdefrance.com
Julien BRAHITI - MOROGUES PAYS-FORT	Tél. : 06 45 70 93 67	E-mail : j.brahiti.fdc18@chasseurdefrance.com
J. Michel LAFON - CHAMP. BERRI. SUD	Tél. : 06 86 67 90 28	E-mail : jm.lafon.fdc18@chasseurdefrance.com
Didier NIOT - CHAMP. BERRI. OUEST	Tél. : 06 16 70 17 20	E-mail : d.niot.fdc18@chasseurdefrance.com
Fabien NOUAÏLLE - CHAMP.BERRI. EST	Tél. : 06 28 30 81 94	E-mail : f.nouaille.fdc18@chasseurdefrance.com
Jérôme RACLIN - V. D. LOIRE V. D. GERMINY	Tél. : 06 28 30 81 88	E-mail : j.raclin.fdc18@chasseurdefrance.com
Antoine VOISIN - BOICHAUT MARCHE	Tél. : 06 11 65 38 60	E-mail : a.voisin.fdc18@chasseurdefrance.com

[LÉGISLATION]

DÉGÂTS DE GRAND GIBIER

Dispositions réglementaires concernant les clôtures électriques.

La Fédération des chasseurs du Cher le rappelle à chaque instant, l'un des moyens le plus efficaces pour réduire les dégâts agricoles est bien de réduire les populations de grand gibier aux endroits où ils sont en effectifs trop importants. Mais parfois, la pose de clôtures électriques peut s'avérer nécessaire, voire indispensable, pour limiter l'intrusion du gibier dans les récoltes. Dans ce cas, il apparaît souvent préférable d'implanter des clôtures résistantes, en multipliant des renforts avec des piquets en bois.

Les clôtures et la PAC (Politique Agricole Commune)

Par ailleurs, par l'arrêté préfectoral N° 2009-1-0605 du 1^{er} avril 2009, « la surface correspondant à l'emprise d'une clôture électrique et l'espace nécessaire à son bon fonctionnement, dont la largeur totale est inférieure à 3 mètres, peuvent désormais être inclus à la surface cultivée ou fourragère ou en gel ».

Les emprises de la clôture électrique peuvent donc désormais être déclarées à la PAC, pour une largeur maximum de 3 mètres. Cette mesure vise à améliorer l'efficacité des clôtures, à faciliter leur pose et leur entretien, sans avoir à supporter de conséquences sur les superficies à déclarer chaque année à l'administration par les agriculteurs.

L'UTILISATION DU TÉLÉPHONE PORTABLE OU DU TALKIE WALKIE EST AUTORISÉE POUR LA CHASSE COLLECTIVE AU GRAND GIBIER

Nouveauté : Journal Officiel du 23 Janvier 2010, l'arrêté de 1986 qui fixe la liste des appareils électroniques autorisés à la chasse comme par exemple : les dispositifs de localisation des chiens, les colliers de dressage, les casques anti-bruit... vient d'être complété d'un nouvel alinéa ainsi rédigé :

« pour la chasse collective au grand gibier, l'emploi d'émetteurs ou de récepteurs radiophoniques ou radiotéléphoniques »

Rappel : En application de l'article L. 424-4 du code de l'environnement, sont seuls autorisés pour la chasse et la destruction des animaux nuisibles les moyens d'assistance électronique suivants :

- les dispositifs de localisation des chiens, dès lors qu'ils ne sont utilisés qu'après l'action de chasse dans le seul but de rechercher les chiens ;
- les appareils de repérage des rapaces de chasse au vol ;
- les viseurs à point rouge, sans convertisseur ou amplificateur d'image, et sans rayon laser ;
- pour la chasse de la bécasse des bois, les dispositifs de repérage des chiens qui marquent l'arrêt ;
- les colliers de dressage de chiens ;
- les casques atténuant le bruit des détonations ;
- les lunettes à réticule lumineux fixées sur les armes à feu ;



- les télémètres, à condition qu'ils ne soient pas intégrés dans une lunette de visée ;
- les appareils monoculaires ou binoculaires à intensification ou amplification de lumière, à l'exclusion des appareils qui peuvent être mis en œuvre sans l'aide des mains ;
- les dispositifs permettant de capter les sons dans l'environnement des huttes de chasse, dits veilleurs de nuit.
- pour la chasse collective au grand gibier, l'emploi d'émetteurs ou de récepteurs radiophoniques ou radiotéléphoniques.

ALABEURTHE
VERTS LOISIRS
L'espace Jardin

Parc d'Activité du Val de Loire - Rue des Forgerons (A77 - sortie 23)

58200 COSNE-SUR-LOIRE

Tél. 03 86 26 82 50 - Fax 03 86 26 82 51

cosne@alabeurthe.fr - www.alabeurthe.fr

**Découvrez la gamme
des microtracteurs Kubota
de 12 cv à 128 cv...**



[INFORMATIONS GÉNÉRALES]

2008/09 : saison très morose pour le piégeage !

	Bilan	Renard	Fouine	Martre	Rat musqué	Ragondin	Corneille noire	Corbeau freux	Pie bavarde
Nombre	916	2 185	701	903	1 381	12 760	1 220	2 656	1 334
Différence en % par rapport à 2007/2008	- 4 %	+ 1,3 %	15,6 %	- 10,4 %	- 14 %	- 3,6 %	- 54,1 %	+ 9,9 %	- 63,9 %

Nombre de bilans : 916 bilans positifs (ayant au moins une espèce capturée). C'est la 1^{re} année depuis très longtemps que plusieurs dizaines de piégeurs ont baissé les bras. La suspension du piégeage de certaines espèces de février à juin 2009 a contribué à cette baisse de piégeurs. Beaucoup d'entre eux ne piègent effectivement qu'après la période de chasse, période où le jugement du tribunal administratif d'Orléans est tombé !

Renard : Saison record ! Les captures de renards sont en augmentation comme le prévoyait les comptages sur le département. Elles sont en hausse dans le Pays-Fort Sancerrois, le Val-de-Loire, en Champagne Berrichonne, en Vallée de Germigny et le Boischaud, et sont en baisse en Sologne et la Marche. La saison 2009/2010 s'annonce d'ores et déjà très prolifique en renard malgré les forts prélèvements par la chasse et le piégeage.

Fouine : La fouine a été déclassée partiellement de février à juin 2009, d'où la baisse des captures pour cette saison. Les captures sont en augmentation uniquement en Champagne Berrichonne, et en baisse dans toutes les autres régions agricoles.

Martre : La martre a été déclassée partiellement de février à juin 2009, d'où la baisse des captures pour cette saison. Les captures sont en augmentation en Champagne Berrichonne, dans le Val de Loire et la Vallée de Germigny et en baisse dans les autres régions agricoles.

Rat musqué : En fin des années 80, un piégeur capturait entre 5 et 6 rats musqués par saison, 20 ans plus tard, un piégeur en capture entre 1 et 2. Les captures de rats musqués diminuent partout sauf en Sologne et le Pays-Fort Sancerrois. L'espèce n'est plus un gros problème pour nos milieux aquatiques.

Ragondin : Les captures augmentent en Champagne Berrichonne et dans le Boischaud. Elles baissent dans toutes les autres régions agricoles, notamment en Sologne depuis maintenant 6 années. Depuis 3 saisons, la moyenne de ragondin par piégeur varie entre 13,9 et 14 ; chiffres les plus faibles depuis 20 ans. La population de Ragondin a globalement bien chuté depuis 4 ans là où le Ragondin est bien régulé sur du long terme. En 10 ans, les piégeurs du Cher ont régulé 108 013 ragondins, chiffre édifiant !

Corneille noire : Baisse forcée des captures partout dans le département du fait du déclassement en pleine période favorable à la capture de ces oiseaux (notamment printemps et été). L'espèce est de nouveau nuisible pour 2009/2010.

Corbeau freux : Les captures augmentent en Champagne Berrichonne et dans la Marche. Elles baissent partout ailleurs. Mais le chiffre global des captures se situe au 4^e rang le plus élevé depuis les 20 dernières années. L'espèce pose de plus en plus de problèmes notamment sur les cultures agricoles.

Pie bavarde : Baisse forcée des captures partout dans le département du fait du déclassement en pleine période favorable à la capture de ces oiseaux (notamment printemps et été). Le fait que la pie bavarde ne soit plus classée nuisible pour la saison 2009/2010, clos définitivement le suivi de la population de cet oiseau. Les observations sur le terrain laissent déjà apparaître l'augmentation de ce prédateur.

DERNIÈRE MINUTE : SUITE À UNE NOUVELLE ATTAQUE DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2009/2010 DU CHER PAR L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE ET DE PROTECTION DES ANIMAUX SAUVAGES, LE JUGEMENT DU TRIBUNAL D'ORLÉANS RETIRE À NOUVEAU LA FOUINE ET LA MARTRE DE LA LISTE DES ESPÈCES CLASSÉES NUISIBLES POUR NOTRE DÉPARTEMENT.

Votre Fédération, en collaboration avec l'Association des Piégeurs Agréés du Cher, la Direction Départementales des Territoires et la Fédération Nationale des Chasseurs, étudie la possibilité de porter cette décision devant la Cour administrative d'appel.

[INFORMATIONS GÉNÉRALES]

Etude Echinococcose Alvéolaire dans le Cher

Où en est-on ?

Rappel sur le parasite et la maladie sous la forme humaine :

L'Echinocoque est un petit ver plat qui parasite habituellement l'intestin du renard mais aussi du chien ou du chat, sans entraîner de trouble particulier.

L'Echinococcose est une maladie grave pour l'Homme et celle-ci reste longtemps inapparente. On observe une dizaine de nouveaux cas par an en France.

L'Homme se contamine en avalant les œufs du parasite soit par un contact direct avec les animaux parasités (chien, chat et renard), soit en consommant des plantes, champignons ou des fruits crus.

Les signes de la maladie sont tardifs : douleurs abdominales, jaunisse, fièvre, associées à un foie anormalement développé. Le traitement est souvent à vie avec prise d'un antiparasitaire adapté qui bloque l'évolution du parasite sans le tuer, mais l'opération chirurgicale est nécessaire dans certains cas.

Rappel sur les analyses réalisées par la Fédération des Chasseurs du Cher avant 2008 :

- De 2002 à 2005 : récolte de 200 fèces de renards à travers tout le Cher, les résultats après plusieurs analyses se sont avérés négatifs.
- Hiver 2006-2007 : récoltes et analyses de 82 intestins de renards avec 1 cas fortement positif sur la commune d'Epineuil-le-Fleuriel.

A partir de là, la FDC 18 s'est posée plusieurs questions :

Ce cas positif est-il le seul du département ? Faut-il continuer à chercher si ce parasite n'est pas présent ailleurs pour en avertir le monde de la chasse et du piégeage ?



Faut-il poursuivre les analyses quelques années pour prouver que le parasite est bien ancré dans le Cher et conserver ainsi le renard grâce à cela le renard sur la liste des animaux classés nuisibles ?

En accord avec l'Entente Interdépartementale de lutte contre la Rage et autres zoonoses (ERZ), le choix a été fait de mettre en place une veille sanitaire pour 3 années de 2008/09 à 2010/11.

Voici donc les résultats 2008/09 sur la collecte de 39 renards : 2 cas positifs ont été trouvés sur les communes de Saulzais-le-Potier et de Loye-sur-Arnon rejoignant le cas positif d'Epineuil-le-Fleuriel trouvé en 2006.

Cette étude est très importante pour plusieurs points : elle prouve d'une part que ce parasite est bien présent dans le Boischaud et que la manipulation des renards et la consommation de végétaux (légumes, champignons...) doivent se faire avec précautions. Et d'autre part, grâce à ces analyses positives, le juge du tribunal administratif d'Orléans, a jugé que la présence du parasite dangereux pour l'Homme dans le département du Cher justifiait le classement nuisible du renard dans notre département.

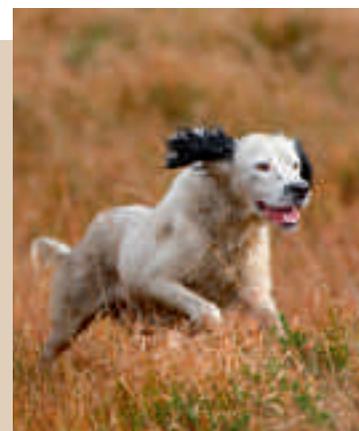
Concours St-Hubert 2009

Le concours a eu lieu le samedi 7 Novembre 2009 sur le magnifique domaine de Beauvais. Cette année 16 candidats ont participé, dans une ambiance toujours aussi conviviale. Les vainqueurs ont été les suivants :

- Catégorie Chasseurs avec chiens d'arrêt : M. Jordan Eric avec Twytie, Setter Anglais.
- Catégorie chasseur avec Spaniel : M. Lemaitre Dominique avec Cow-Boy du petit Tertre de Pin's, English Springer Spaniel.
- Catégorie chasserresse : Mme Niot Marie-France avec Vaya, Pointer.

Ces trois personnes ont également remporté la Finale de la Grande Région Centre Bassin Parisien qui a eu lieu au Domaine du Boulay, dans le Cher (dans la catégorie Champion avec Pin's d'Hurtevent, English Springer Spaniel, pour Mr Lemaitre) et ont pu participer à la Finale nationale sur le prestigieux domaine de Rambouillet.

Les formations proposées par l'association Chasses Terroirs Petit Gibier 18 ont sans nul doute aidé nos participants.



Perdrix grise : le début d'une grande étude nationale



Après le colloque national consacré à la perdrix grise, une question essentielle est apparue : Quelles sont les causes de l'actuelle régression de la perdrix grise ? Plusieurs Fédérations Départementales de Chasseurs du Centre Bassin Parisien et du Nord de la France vont entreprendre, en collaboration avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, une très importante étude par radio pistage pour tenter de répondre à cette question et apporter des solutions aux chasseurs.

Des moyens importants, à la pointe de la technologie ...

Plusieurs centaines de perdrix sauvages seront capturées en nature et équipées d'un émetteur permettant de les localiser en permanence. Ce suivi régulier prévu pendant la phase critique de la reproduction permettra de mieux cerner les causes probables de mortalité et d'échec des nids et couvées.

...Pour répondre à des questions essentielles :

Une dizaine de Fédérations s'impliqueront dans ce travail lourd qui se déroulera en 2010 et 2011.

Pour sa part, notre Fédération ne participera pas à cette étude mais poursuivra son programme de suivi des populations sur ses territoires de référence en travaillant sur les axes suivants :

- Suivi des effectifs au printemps et en été.
- Suivi des assolements et itinéraires techniques des cultures.

- Suivi des populations de prédateurs.
- Suivi de l'impact des conditions climatiques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des premiers résultats de ces travaux qui seront sans doute déterminants pour la sauvegarde de la perdrix et de sa chasse.



Nid détruit quelques jours avant l'éclosion.

[DOSSIERS TECHNIQUES]

Compte-rendu de la conférence sanitaire du 27 novembre 2009

La Fédération des chasseurs du Cher est parfaitement consciente des disparités énormes existant dans les densités de grand gibier entre les territoires du département. L'apparition de problèmes de maladies et de mortalités du grand gibier depuis quelques années dans certains secteurs, ont amené la Fédération des Chasseurs du Cher et l'Association départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Cher à organiser, le 27 Novembre dernier, aux Aix d'Angillon, une conférence sanitaire sur ces thèmes.

Cette soirée fût riche d'enseignements. Chaque intervenant a pu présenter aux 150 personnes présentes, le fruit de son travail. Nous vous proposons ici un résumé de chacune des 4 interventions :

François-Hugues de CHAMPS, Président de la FDC 18 ; Christophe BOUJILLY, Technicien de la FDC18 :

La situation du grand gibier dans le cher



La situation du grand gibier dans le cher est paradoxale. En effet, une grande majorité de territoires pourraient accueillir bien plus de gibier qu'actuellement. Parallèlement, les densités atteignent des sommets sur certains secteurs, allant même jusqu'à engendrer des zones de concentrations parfois très localisées et excessives.

Globalement, l'augmentation du grand gibier a été fulgurante sur les 15 dernières années, avec une augmentation en effectif de plus de 350 % pour les 3 espèces confondues. Sur cette même période, nous avons pu voir apparaître un certain nombre de difficultés : Dégâts agricoles, dégâts forestiers, collisions sur les routes et le développement de problèmes sanitaires ou de mortalités. Ainsi, les premières mortalités massives de chevreuils en Sologne ont été constatées dès 1995, suivies par un développement massif du parasitisme qui a ensuite également concerné les grands cervidés. D'autres mortalités massives, de grands cervidés cette fois, sont intervenues au Sud de la Sologne du Cher début 2009. S'il n'a jamais été constaté à ce jour dans notre département de graves et durables problèmes de maladies sur le grand gibier, ce n'est pas le cas dans d'autres départements français. Les zones à trop fortes densités ne nous exposent-elles pas à des risques graves pour l'avenir de la chasse et de notre gibier ?

Daniel DELORME, Ingénieur à l'O.N.C.F.S (1)

Dynamique d'une population de chevreuils

Les études présentées représentent le fruit d'un travail de plusieurs décennies au cours desquelles plus de 1 500 faons ont été capturés et marqués pour permettre leur suivi durant toute leur vie. L'évolution d'une population de chevreuils dépend de la proportion de chevrettes en âge de reproduire, de leur fécondité et des taux de survie des jeunes et des adultes. Ces facteurs sont directement sous l'influence de l'équilibre entre le nombre de chevreuils et leur milieu de vie. La météo et les disponibilités alimentaires sont également primordiales pour cette espèce. Certaines mortalités naturelles vont passer inaperçues, notamment concernant les faons juste après leur naissance, alors que les mortalités sur adultes vont quant à elles rester visibles le plus souvent. Ainsi, on peut estimer que sur une population de 100 chevreuils, la mortalité natu-



relle annuelle attendue est de 20 individus ! C'est la mortalité sur les jeunes qui est la plus insidieuse en passant inaperçue. Cette dernière, conséquence directe d'une saturation de chevreuils vis-à-vis de leur

[INFORMATIONS GÉNÉRALES]

Daniel DELORME, Ingénieur à l'O.N.C.F.S (1)

Dynamique d'une population de chevreuils (suite)

habitat est la principale cause de la chute de productivité, et donc de la diminution des populations. Accentuant ces notions de productivité, on peut

rajouter l'impact des compétitions entre espèces (Cerf) qui est évident dans certains secteurs de notre département.

Jean HARS, Inspecteur de la Santé Publique Vétérinaire à l'O.N.C.F.S. (1)

Maladies transmissibles aux animaux d'élevage : Exemple de la Tuberculose



La tuberculose bovine est une maladie infectieuse et contagieuse due à une mycobactérie. Elle est transmissible à l'homme. La France a atteint la quasi éradication de cette maladie dans les troupeaux bovins en 2000 mais elle reprend depuis 2004 une légère progression. Au cours de ces dernières années, des foyers de tuberculose bovine se sont installés chez la faune sauvage (cerfs et sangliers notamment) dans plusieurs départements français (Seine -Maritime, Eure, Bouches-du-Rhône, Pyrénées-Atlantiques et plus près de nous en Côte-d'Or). Cette contamination récente est toujours d'origine bovine. Une fois installée dans la faune sauvage, la tuberculose est difficile à éradiquer. Les fortes densités et les concentrations artificielles d'animaux sauvages augmentent les risques de persistance de la maladie. Ainsi, dans les zones françaises infestées, les préconisations de densités de sangliers, pour parvenir

à circonscrire le problème, sont de l'ordre de 10 sangliers / 100 ha avant chasse (NDLR : certaines densités dans le Cher atteignent localement 100 à 200 sangliers / 100 ha !). Les recommandations pour lutter contre la maladie installée consistent à éliminer les viscères des animaux tués à la chasse, à interdire les agrainages à poste fixe et enfin à réduire durablement les densités de cervidés et de sangliers.

Et les autres maladies ?

La PESTE PORCINE CLASSIQUE (PPC) est également présente chez le sanglier dans l'Est de la France depuis 1992. Depuis 2004, un programme de vaccination orale (distribution d'appâts) a été lancé par l'Etat pour lutter contre la maladie. Là encore, les travaux ont montré que plus les densités de sangliers sont élevées, plus la persistance de la PPC est grande.

La BRUCELLOSE PORCINE semble très présente dans les populations de sangliers, partout en France, ce qui pose des problèmes dans les secteurs où se trouvent des élevages de porcs domestiques.

La MALADIE D'AUJESZKY est également régulièrement présente sur les sangliers de Sologne du 41 et du 45, avec quelques cas de mortalités sur des chiens ayant léché des carcasses ou consommé des abats ! (NDLR : une étude pour mesurer la présence de la BRUCELLOSE et de la MALADIE D'AUJESZKY est actuellement en cours dans le Cher, en associant la DDSV(2), l'ONCFS (1) et la FDC18 (3).

Charlotte DUNOYER, Docteur vétérinaire à la F.N.C. (4)

Interface faune sauvage/ animaux d'élevage, conséquences pour la gestion des populations

Pour fréquenter des milieux communs et partager certaines maladies, il existe bien une réelle interface (interaction) entre les animaux d'élevage et la faune sauvage. L'économie des productions animales en élevage étant majeure en France, cette interface a nécessairement des conséquences sur la gestion de nos populations de grand gibier. Pour limiter l'apparition et le développement d'agents pathogènes (maladies), il convient avant tout de surveiller les populations d'élevage et sauvages (analyses vétérinaires), de limiter l'introduction des pathogènes dans un écosystème (animaux de repeuplement), de limiter le développement des pathogènes présents (notamment par le maintien de densités en équilibre avec leur milieu). Si

un foyer devait se déclarer dans une population sauvage, celle-ci risquerait de devenir RÉSERVOIR, permettant l'entretien et le développement de la maladie, et risquant de la retransmettre à son environnement. Pour lutter contre un tel réservoir, il conviendrait ensuite d'éradiquer la maladie par des vaccinations ou des abattages massifs, de retrouver un équilibre par une diminution des populations de gibier et de protéger les élevages. Mais les chasseurs se doivent de limiter les risques d'apparition de réservoirs en maintenant les populations en équilibre avec leur milieu et en limitant les effectifs à des densités raisonnables, au risque de « perdre la main » sur la gestion de notre grand gibier, qui pourrait revenir aux autorités sanitaires.

(1) Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

(2) Direction Départementale des Services Vétérinaires

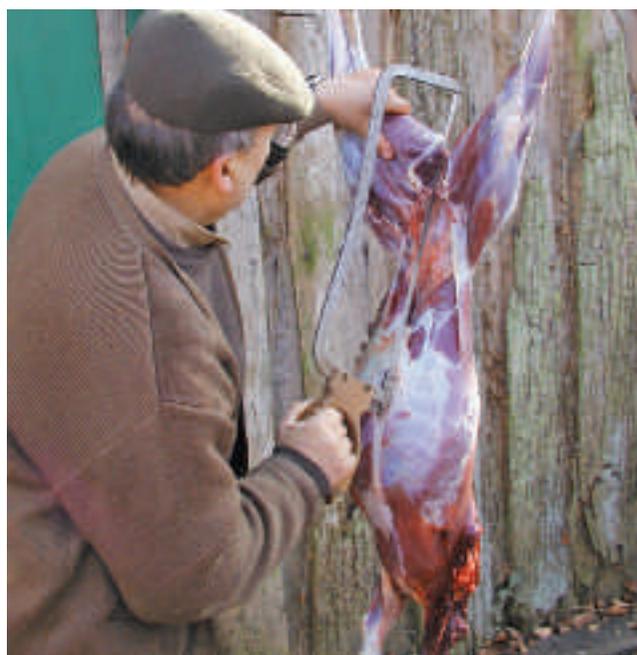
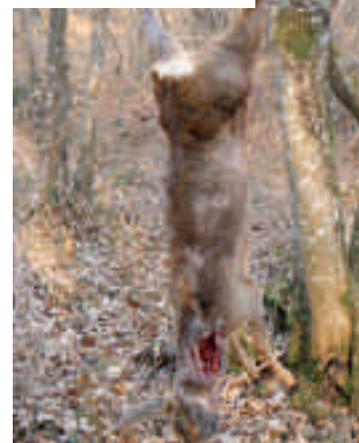
(3) Fédération Départementale des Chasseurs du Cher

(4) Fédération Nationale des Chasseurs

Grand gibier : hygiène et venaison

**Samedi 17 ou lundi 19 avril 2010 : de 8 h 30 à 12 h 30
et vendredi 23 avril 2010 : de 14 h 00 à 18 h 00.**

Au Siège de la FDC 18, 22, rue Charles DURAND à BOURGES



La nouvelle réglementation sur l'hygiène du gibier est désormais applicable depuis décembre 2009.

Ainsi l'« EXAMEN INITIAL DE LA VENAISON » devrait désormais être obligatoire pour les chasseurs : qui commercialisent leur gibier sur le marché local, qui commercialisent leur gibier à des négociants ou ateliers de traitement, qui cèdent le gibier pour un repas de chasse ou un repas associatif (club sportif ou autre).

Cet « examen initial » du gibier, devra être assuré par une personne du groupe de chasse qui aura été formée par la FDC 18. Il suffira donc d'un responsable formé par équipe de chasseurs concernés.

PROGRAMME

- L'examen initial de la venaison (Réglementation).
- Le risque trichine et le contrôle de la viande de sanglier.
- La réalisation d'une éviscération « dans les règles de l'art ».
- Les recommandations en matière de bonnes pratiques d'hygiène « après le coup de feu ».
- La mise en œuvre de la traçabilité.

Le partage convivial du gibier entre chasseurs, leurs familles et leurs proches reste quant à lui, hors du champ d'application de cette réglementation spécifique.



BULLETIN D'INSCRIPTION au stage « **GRAND GIBIER : HYGIÈNE ET VENAISON** »

Un seul nom par bulletin, possibilité de vous inscrire sur papier libre avec vos coordonnées complètes, MERCI.

A retourner à : Fédération des chasseurs du Cher – 22, rue Charles Durand – 18023 BOURGES Cedex

avant le 30 mars 2010

NOM - Prénom : _____

Adresse complète : _____

Tél. : _____

Adresse Mail : _____

Date et signature :

**Souhaite participer à la formation
« Grand gibier : Hygiène et venaison » le :**

- Samedi 17 avril 2010, de 8 h 30 à 12 h 30.
 Lundi 19 avril, de 8 h 30 à 12 h 30.
 Vendredi 23 avril, de 14 h 00 à 18 h 00.



Participation de 20 €

Maîtrise du fusil, spécial chasserresse

Selon votre disponibilité et votre situation géographique, ces formations se dérouleront au :

Au CENTRE DE FORMATION DE MOROGUES le mercredi 8 septembre 2010 après-midi.

Au STAND DE BALL-TRAP DE LAZENAY le samedi 11 septembre 2010 après-midi.

Pour une chasserresse jeune ou plus expérimentée, la maîtrise d'un fusil de chasse n'est pas un geste inné : l'appréhension du tir se fait sentir et les résultats en deviennent parfois aléatoires. L'objectif de cette formation est de permettre aux chasseresses d'acquérir les gestes alliant sécurité, confort et efficacité du tir.

Infos pratiques :

Cette formation sera assurée en grande partie par W. Vincent, Champion du monde de ball-trap 2005. Pour permettre un conseil personnalisé, venez avec votre arme de chasse habituelle, mais sans munition. Les horaires et lieux de rendez vous précis vous seront communiqués par retour d'inscription.

PROGRAMME

- Sécurité : rappel des règles élémentaires en situation de chasse.
- Votre arme de chasse : est-elle adaptée à votre conformation, comment l'adapter.
- Prise en main du fusil et positionnement du corps : les bons gestes pour plus de confort et de réussite.
- Tir sur plateaux d'argile : les conseils pratiques et personnalisés d'un champion de ball-trap (30 plateaux tirés par participante).



BULLETIN D'INSCRIPTION

au stage « MAÎTRISE DU FUSIL, SPÉCIAL CHASSERESSE »

A retourner à : Fédération des chasseurs du Cher – 22, rue Charles Durand – 18023 BOURGES Cedex
avant le 1^{er} août 2010, accompagné d'un règlement par chèque bancaire d'un montant de 20 € à l'ordre de FDC 18

NOM - Prénom : _____

Adresse complète : _____

Tél. : _____

Date et signature : _____

**Souhaite participer à la formation
« Maîtrise du fusil, spécial chasserresse »
à la date indiquée ci-dessous.**

Choisissez votre session :

Vous pouvez cocher une ou plusieurs dates, nous vous confirmerons la date de votre participation.

Mercredi 8 septembre 2010 de 14 h 00 à 18 h 00.

Samedi 11 septembre 2010 de 14 h 00 à 18 h 00.

Élevage de perdreaux et faisandeaux sous poule

Ce stage se déroulera au CENTRE DE FORMATION de MOROGUES
le samedi 19 juin 2010.

L'élevage sous poule est peu contraignant et améliore la réussite d'un repeuplement : ce stage est destiné à tous ceux qui veulent s'initier ou développer cette technique dont nous redécouvrons les avantages.



PROGRAMME

- Les avantages de la technique.
- Le matériel et les installations nécessaires.
- La phase d'adoption des œufs/poussins.
- Les 3 premières semaines d'élevage, à domicile.
- À 4 semaines, le transfert sur le territoire.

BULLETIN D'INSCRIPTION

au stage « ELEVAGE DE FAISANDEAUX ET PERDREAUX SOUS POULE »

A retourner à :
Fédération des chasseurs du Cher
22, rue Charles Durand - 18023 BOURGES Cedex
avant le 30 avril 2010

NOM - Prénom :

Adresse complète :

Tél. :

Date et signature :

Souhaite participer à la formation « ÉLEVAGE DE FAISANDEAUX ET PERDREAUX SOUS POULE » à la date indiquée ci-dessus.



ALABEURTHE
VERTS LOISIRS
L'espace Jardin

Parc d'Activité du Val de Loire - Rue des Forgerons (A77 - sortie 23)
58200 COSNE-SUR-LOIRE
Tél. 03 86 26 82 50 - Fax 03 86 26 82 51
cosne@alabeurthe.fr - www.alabeurthe.fr

Découvrez les nouveaux
utilitaires homologués
Ranger Polaris





Tir du renard en été

Ce stage se déroulera au
CENTRE DE FORMATION DES PLACES à MOROGUES

Cette formation facultative d'une demi-journée est ouverte à tous les chasseurs désireux de pratiquer régulièrement une chasse passionnante leur permettant d'assurer la régulation des renards sur leurs territoires de chasse.

PROGRAMME

- Aspects réglementaires du tir d'été (chasse anticipée du sanglier, tir du chevreuil en été).
- Règles de sécurité.
- Précautions sanitaires.
- Affût/approche : conseils pratiques pour une bonne efficacité.
- Choix d'un équipement approprié (armes, munitions, optiques, vêtements).



BULLETIN D'INSCRIPTION

au stage « TIR DU RENARD EN ÉTÉ »

A retourner à : Fédération des chasseurs du Cher
22, rue Charles Durand - 18023 BOURGES Cedex
avant le 31 mars 2010

NOM - Prénom :

Adresse complète :

Tél. :

Date et signature :

Souhaite participer à la formation « Tir du renard en été » à la date indiquée ci-dessous.

Choisissez votre session :

Vous pouvez cocher une ou plusieurs dates, nous vous confirmerons la date de votre participation.

- Vendredi 9 avril 2010 de 14 h 00 à 18 h 00.
 Vendredi 16 avril 2010 de 14 h 00 à 18 h 00.
 Samedi 17 avril 2010 de 8 h 30 à 12 h 30.
 Samedi 17 avril 2010 de 14 h 00 à 18 h 00.

CAGE À CHIENS SUR DEMANDE



Caisse pour chiens sur demande pour tout véhicule, en résine polyester, toutes dimensions.
Étanche, entretien facile : d'un simple coup de jet !

**Mangeoire petit gibier
Plancher bétailière**

NICHOIR GIROUETTE FLOTTANT



Un fer à béton planté dans le fond de la pièce d'eau est emboîté dans l'anneau inox fixé sur le nichoir.

L'effet sécurisant incite la cane à retourner passer les nuits avec sa nichée et à s'y abriter en cas de mauvais temps pendant les 3 premières semaines.

70 € TTC

PROTECTION INTÉRIEURE DE VÉHICULE



Chasseurs, Artisans, Agriculteurs, protégez votre véhicule (C15, express, kangoo, 4x4, remorque, etc...) par un caisson moulé ou amovible sur la carrosserie sans perte de volume intérieur.

Un coup de jet et votre véhicule est impeccable !
TOUTES FABRICATIONS SUR DEMANDE

*Charlet
composites*

11, rue de l'Industrie - 18600 SANCOINS

TÉL/FAX : 02.48.74.68.37

www.charlet-composites.net

Recyclage des chasseurs Formation pratique permis de chasser

Ce stage se déroulera au CENTRE DE FORMATION de MOROGUES
mardi 6 avril 2010 ou mercredi 7 avril 2010.



L'utilisation d'une arme à feu ne représente pas un geste anodin ; c'est pour cette raison que nous vous proposons de suivre une formation identique à celle des candidats à l'examen pratique du permis de chasser. Titulaire du permis, pratiquant actuellement ou ne pratiquant plus la chasse depuis des années, cette formation vous permettra de porter un regard extérieur sur votre façon de manipuler et d'utiliser votre arme. Les habitudes prises avec le temps ne sont pas toujours bonnes...

PROGRAMME

- Sensibilisation aux règles de sécurité.
- Manipulation d'une arme : les bons gestes.
- Parcours de chasse simulé, tir avec cartouches à amorce.
- Tir à la fosse avec munitions réelles.
- Simulation de chasse au grand gibier, tir à l'arme rayée.

BULLETIN D'INSCRIPTION

au stage « Recyclage des chasseurs ; formation pratique du permis de chasser »

Un seul nom par bulletin, possibilité de vous inscrire sur papier libre avec vos coordonnées complètes, MERCI.

A retourner à : Fédération des chasseurs du Cher
22, rue Charles Durand – 18023 BOURGES Cedex
avant le 20 mars 2010, accompagné d'un règlement par chèque
bancaire d'un montant de 15 € à l'ordre de FDC 18

NOM - Prénom :

Adresse complète :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Tél. : Adresse e-mail :

Date et signature :

Souhaite participer à la formation : « Recyclage des chasseurs ;
formation permis de chasser » à la date indiquée ci-dessous.

Choisissez votre session :

Mardi 6 Avril 2010.

Mercredi 7 Avril 2010.

Aménagement de votre territoire de chasse

Demandez notre catalogue gratuit !

MCL
Pascal LECLERCQ

NASSE À PIE OCTOGONALE
Nouveauté

LE PIÈGE BELISLE SÉLECTIF
Nouveauté

Spécial Ragondin

MCL c'est la robustesse des produits, des pièges fabriqués par des piègeurs, le conseil en plus !

Vous pouvez également consulter notre site internet
www.mclleclercq.com ou nous laisser un mail à info@mclleclercq.com
104, quater rue du Gal Koenig – BP 30119 – 59536 WAVRIN Cedex
Tél. : 03 20 58 28 13 – Fax : 03 20 58 28 14

[ANNONCES]

N'oubliez pas

de nous retourner votre carnet de prélèvement
bécasse avant le 15 mars 2010

Arrêté préfectoral du 26 juin 2009



Son renvoi est obligatoire, même si vous n'avez pas tué de bécasse.

Rappel :

Tout chasseur n'ayant pas retourné son carnet de prélèvement ne pourra en obtenir un pour la campagne cynégétique suivante.

**N'attendez pas,
renvoyez le
maintenant !**

Jachère fleurie ou jachère apicoles ? Inscrivez-vous pour 2010 !



**Vous souhaitez faire
une parcelle de jachère fleurie
ou apicole ?**

**Si vous n'en avez pas semé en
2009, contactez-nous pour
bénéficier de la fourniture
gratuite des semences.**

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous demander un bulletin d'inscription avant le 20 mars 2010 en téléphonant au 02 48 50 05 29. Si vous avez participé à l'opération en 2009, nous vous enverrons directement un bulletin d'inscription, sans démarche particulière de votre part.

Contact : Didier NIOT au 06 16 70 17 20
E-mail : d.niot.fdc18@chasseurdefrance.com

[ANNONCES]



Informations par mail

Les progrès technologiques offrent de nouvelles possibilités de communication rapide. Nous avons pu, par exemple, lors de la vague de froid de janvier, alerter 3 000 de nos adhérents qui nous avaient fourni leur adresse mail. Ce moyen de communication doit être développé, il permet d'informer très rapidement et à moindre coût un grand nombre de personnes.

Si vous souhaitez profiter de ce service, vous devez nous transmettre votre adresse électronique :

Dès maintenant en nous la communiquant à l'adresse suivante :

- jm.lafon.fdc18@chasseurdefrance.com en précisant bien votre nom, prénom et date de naissance.
- N'oubliez pas de l'inscrire sur la demande de validation de votre permis de chasser 2010/2011, ne l'oubliez pas.

Il est impératif que cette adresse soit écrite lisiblement.



2010 Année de la biodiversité

L'Organisation des Nations Unies a proclamé 2010, année internationale de la biodiversité pour alerter l'opinion publique sur l'état et les conséquences du déclin de la biodiversité dans le monde.

Face aux menaces qui pèsent sur elle (urbanisation croissante, pratiques agricoles, déforestation, pollutions...), la conservation de la diversité biologique est devenue une préoccupation mondiale.

De part leurs engagements sur la gestion des espaces et des espèces, les chasseurs sont et continueront toujours à être des acteurs du maintien de la biodiversité.

Rappel arme

Par l'intermédiaire du réseau d'alerte européen, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes a été informée d'un danger dans l'utilisation d'une carabine semi-automatique de la marque REMINGTON, modèle 597 en calibre 17 HMR.

La société REMINGTON a en effet été avertie par son fournisseur de munitions 17 HMR que celles-ci ne sont pas compatibles avec les armes semi-automatiques.

Aucun fabricant indépendant n'étant capable de proposer des munitions pour ce modèle de fusil semi-automatique, la société REMINGTON a mis en place des mesures de rappel de toutes les armes correspondant à ce modèle déjà vendues.



De plus amples informations sont communiquées sur le site Internet : <http://www.remington.com>.

Le calibre 17 HMR n'est pas très répandu en France. Cette munition à percussion annulaire possède une petite balle rapide de 4,5 mm.

Originnaire d'outre-Atlantique elle est utilisée pour le tir précis à plus de 100 m.

AU NENUPHAR

PÊCHE - CHASSE - NATURE

Le n° 1 du centre !

Les marques - La qualité

Des prix et des conseils

Reprise et vente d'armes d'occasion

3 MAGASINS

Rue des Ceps 18390 S'-Germain-du-puy	5, Rue sarrault 18200 S'-Amand-Montrond	Rue Einstein, Esp. S'-jacques 03100 Montluçon
02 48 24 56 14	02 48 96 30 79	04 70 03 84 82

[ANNONCES]



Territoires petit gibier cherchent piègeurs

La gestion du petit gibier passe nécessairement par une limitation soutenue des prédateurs.

Aujourd'hui, plusieurs territoires de chasse se sont engagés ou sont prêts à s'engager dans une opération petit gibier mais rencontrent toujours des difficultés pour trouver un piègeur disponible, donc efficace.

Si vous êtes piègeur agréé, ou que vous souhaitez le devenir et que vous êtes en mesure de piéger plus de 200 jours par an, voici la liste des communes sur lesquelles nous avons des territoires qui recherchent un piègeur.

Le piégeage sur ces territoires fait l'objet d'un principe admis par tous :

En échange du travail fourni par le(s) piégeur(s), les détenteurs de droit de chasse s'engagent à lui rembourser ses frais de déplacement et à l'inviter gracieusement à la chasse.

Communes concernées	Superficie	Technicien FDC à contacter
Genouilly, Dampierre-en-Graçay, St-Georges/la Prée	6 000 ha	D. NIOT au 06 16 70 17 20
Graçay, Nohant-en -Graçay	600 ha	D. NIOT au 06 16 70 17 20
Etréchy	800 ha	F. NOUAILLE au 06 28 30 81 94
Civray	500 ha	JM. LAFON au 06 86 67 90 28



Groupement départemental des lieutenants de louveterie du Cher

Le président de la Fédération des chasseurs et les membres du conseil d'administration tiennent sincèrement à remercier MM. JJ. Minchin, S. Verdet, E. de Saporta et H. Barbellion, Lieutenants de Louveterie qui ont décidés de ne pas postuler pour un nouveau mandat.

MM. Minchin, Verdet et de Saporta ont été nommés Lieutenants de Louveterie en janvier 1977, 33 ans de bénévolat au service de l'État pour réguler les espèces malfaisantes et surtout user de leur bon sens pour ramener à la raison certains chasseurs et certains agriculteurs. Grand merci à vous.

[ASSOCIATIONS CYNÉGÉTIQUES]

CTPG 18

La préparation au concours Saint-Hubert. Un franc succès.

C'est avec une grande satisfaction que nous avons constaté cette année une nette augmentation du nombre de participants au concours Saint-Hubert. Cette manifestation commence à attirer de plus en plus de chasseurs soucieux de donner une bonne image de la chasse.

La préparation au concours organisée par CTPG 18 n'est certainement pas étrangère à ce succès. Pour cette journée de formation, nous avons cette année 8 participants dont 6 ont concouru. Tous ont été mis en situation de concours sur le terrain : présentation et parcours avec les conseils de juges et d'amateurs avertis de la chasse et de la cynophilie. Après le casse-croûte de midi pris en commun dans une excellente ambiance, la fin de journée fut consacrée à la formation théorique sur le concours et sur le chien. Merci à Madame Cacard de la Société Canine pour son passionnant exposé sur la cynophilie. Enfin, différentes documentations nécessaires au parachèvement de la formation ont été remises à chacun.

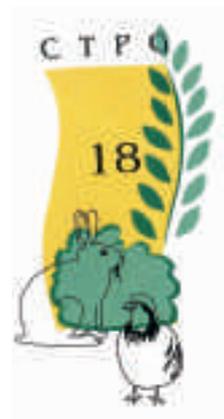
Outre son aspect formateur, cette préparation offre aux participants l'occasion de passer une très agréable et conviviale journée sur le magnifique territoire de chasse de « Beauvais » à Ste-Montaine. A cette occasion, nous remercions vivement M. Cassou et à sa dévouée collaboratrice Mme Doucet pour l'excellent accueil qu'ils nous

réserveront depuis plusieurs années déjà. Grâce à cette préparation et à leurs brillantes prestations : Marie-France Niot, Eric Jordan et Dominique Lemaitre ont pu représenter le Cher aux Finales régionale et nationale. Cette dernière, s'est déroulée sur le prestigieux territoire des ex-chasses présidentielles à Rambouillet où la chance et la réussite ne furent malheureusement pas au rendez-vous, privant ces 3 concurrents du succès qu'ils étaient en droit d'espérer.

Merci à tous les membres de C T P G 18 qui se sont investis dans la préparation et l'organisation de cette journée pour qu'elle se déroule dans les meilleures conditions et donne toute satisfaction aux participants.

Nos chaleureuses félicitations à nos 3 représentants qui se sont si brillamment comportés, et bien sûr tous nos encouragements aux autres. Nous espérons tous les retrouver (et quelques amis en plus) pour la prochaine édition en octobre prochain.

Le Président



 <p>Grand choix de vêtements bottes, chaussures articles de pêche bateaux colliers électriques étains, bronzes coiffeaux, optiques cadeaux divers</p>	<p>JUDEAU SOLOGNE PLACE ADRIEN ARNOUX 18700 - AUBIGNY/NERE Tél 02.48.81.19.23 Fax 02.48.81.19.26</p>	<p>ARMURERIES JUDEAU 500 ARMES EN STOCK AU MEILLEUR PRIX</p>	<p>JUDEAU LOISIRS 22 - 24 Bd de la REPUBLIQUE 58200 - COSNE/LOIRE Tel 03.86.28.09.36 Fax 03.86.28.85.73</p>	 <p>BERETTA - BLASER - CHAPUIS BROWNING - SAUER - DIMAG REMINGTON - BENELLI - HK VERNEY CARSON - LARSEN SETTHECH - HERKES MATHÉLON - BIZZINI - AVAL SARGOUR - CLUB INTERCHASSE STETSON - DEERHUNTER - AIGLE</p>
	<p>GUILLEMIN AURÉLIEH armurier diplômé de l'école de ST ETIENNE (J.CANNAU 1973/2017) JUDEAU PATRICK armurier diplômé de l'école de ST ETIENNE ancien de chez GASTINNE-REHETTE BOISGUALET MICHEL spécialiste des armes 19 ans d'armurerie professionnelle.</p> <p>MISE A CONFORMITÉ - TOUTES RÉPARATIONS - MONTAGE OPTIQUES OCCASIONS GARANTIES - REPRISES - DÉPÔTS VENTE - FABRICATION UN ACCUEIL CHALEUREUX - DES PRIX EXCEPTIONNELS - DE VRAIS PROFESSIONNELS</p> <p>armureries-judeau@laposte.net - www.armureries-judeau.fr</p>			

[ASSOCIATIONS CYNÉGÉTIQUES]



Club National des Bécassiers Section du Cher.

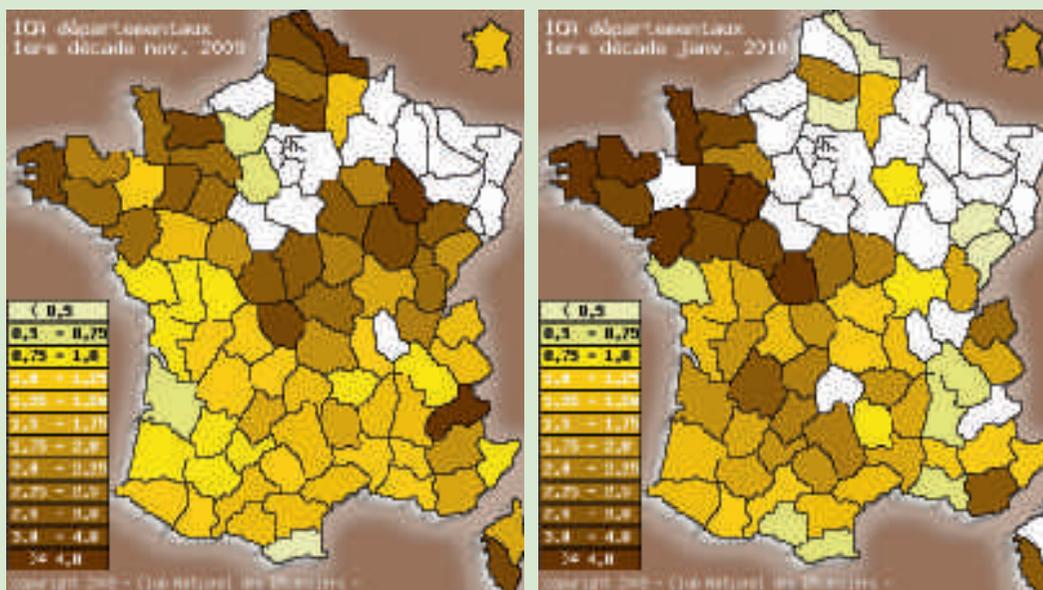
Bec@notes : un outil précis et en temps réel pour le suivi de l'abondance des bécasses en hivernage.

Le Club National des Bécassiers a mis en place un réseau de collecte d'informations basé sur les relevés de sortie de chasse « spécifique bécasse ». Trois possibilités vous sont offertes pour transmettre votre bilan :

1. Le relevé de sortie de chasse annuel sur imprimé papier.
2. La transmission des informations au délégué du CNB18 en temps réel.
3. La transmission directe par internet sur le fichier national

Le CNB 18 est à votre disposition pour vous assister dans l'une des trois démarches, n'hésitez pas à contacter le responsable Bec@notes, M. Perriot au 06 69 69 57 99.

A titre d'exemple, Bec@notes a permis, pour la saison 2009/2010, d'établir un bilan précis des présences du « bel oiseau » sur le territoire national. Plus précisément, la vague de froid de début janvier 2010 a déplacé les oiseaux vers le littoral (zone plus tempérée).



Entre la 1^{re} décennie de novembre (à gauche) et celle de janvier (à droite), de nombreuses bécasses ont été poussées par le froid vers l'ouest et le sud ouest, désertant le 1/4 nord est de la France.



Participez à notre sortie « bécasse à la croule »

Le Club National des Bécassiers section Cher (CNB 18) vous invite à venir découvrir son stand et ses animations, **les 26 et 27 juin 2010**, lors du « Rendez-vous nature » organisée par la Fédération des Chasseurs du Cher sur son site de Morogues. A cette occasion, une sortie « découverte de la croule » vous sera proposée le 26 au soir pour encore mieux connaître cette période particulière de la vie des bécasses. Alors, à très bientôt à Morogues !

G. Augustin, Vice-président du CNB 18

[ASSOCIATIONS CYNÉGÉTIQUES]

Association française pour l'avenir de la chasse aux chiens courants

Les 20 ans de l'AFACCC : L'AFACCC 18 y était !

A Bonvaux, près de Dijon, se sont déroulés les 25 et 26 juillet 2009 les 20 ans de notre association nationale.

Venus des quatre coins de la France, plus de 3 000 chiens courants composant environ 300 meutes (dont 4 du Cher) ont montré l'une des plus belles richesses du patrimoine cynophile et cynégétique français. Sous la bannière de l'association « La Grande

Meute », chasseurs à tir, veneurs et déterreurs étaient rassemblés autour de ce phénomène ancestral que constitue la chasse aux chiens courants.



INFOS GÉNÉRALES :

- Les 5 et 6 mars 2010 se dérouleront en forêt de Thoux la finale régionale sur chevreuil.

Inscriptions et renseignements :
P. Bourbonnais - Tél : 02 48 96 54 52.

- Le 3 avril 2010 aura lieu le concours de chien de pied sur la chasse des Perrons.

Inscriptions et renseignements :
G. Dorme - Tél : 02 48 64 76 17.



Le stand de l'AFACCC 18, qui a été classé.

L'association des chasseurs à l'arc du Cher (L.A.C.A.C.)

La saison est terminée, il reste les souvenirs, et le temps de se préparer pour la prochaine.



La fin de l'hiver et le printemps sont le moment de se préparer, pour ceux qui ont envie de voir ce qu'est la chasse à l'arc, il est temps d'y penser.

Pour chasser à l'arc, vous devez avoir le permis visé et validé comme pour tous les modes de chasse, mais en plus il faut suivre une formation obligatoire spécifique. Cette formation est dispensée par la fédération des chasseurs.

Une session sera programmée au printemps, il est temps de vous inscrire.

Contactez la fédération des chasseurs, inscrivez-vous et vous serez convoqué en temps voulu.

[ASSOCIATIONS CYNÉGÉTIQUES]



Association pour la recherche du grand gibier blessé



Deux manifestations sont prévues :

- Un stage d'information et d'initiation à la recherche du grand gibier blessé aura lieu le dimanche 16 mai 2010 à Morogues.
- Épreuve multi-races de recherche au sang le dimanche 6 juin 2010 en forêt de La Borne.

Information ou inscription :

Danielle CACARD
Tél. : 02 48 26 87 69
ou gcacard@wanadoo.fr

DÎNER SPECTACLE
Samedi 19 juin
Face au Château
Réservations
01 41 40 31 55

GAME FAIR

en LOIR-ET-CHER

Domaine national de Chambord

18/19/20

JUIN 2010

LA PLUS GRANDE FÊTE DE LA CHASSE ET DE LA NATURE

350 stands avec toutes les nouveautés de la chasse !

CONTACT 0 825 890 825 - 0 892 390 100
www.gamefairspectacles.com
www.fnac.com - bookings.fr

Magasin : Carrière YRAC, Grand, Magenta St, Bas Ploché, Aulnay, Cers, Calbe, E. Leclerc, Wigo Magenta, Le Prégrès

Pendant les 3 jours : Fo-Hop, stand gratuit, ateliers, spectacles de chiens de chasse, démonstrations de tir, Manège, concours, concours de chiens.

Samedi : Fête aux échelles - Spectacle gratuit offert par un feu d'artifice grandiose !!!
Desserte : Mairie de Saint-Hubert - 5000 Gratuit entrée

Horaires : Vendredi 11h-18h, Samedi 09h-20h et dimanche 09h-17h

www.gamefair.fr

Rendez-vous Nature

*samedi 26 juin à partir de 14 h 00
et dimanche 27 juin de 10 h 00 à 19 h 00*

**Sur le territoire de la Fédération
des Chasseurs, commune de Morogues**

Avec la participation de :

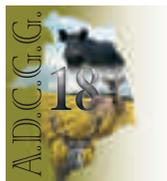
De la fédération de Pêche, de la Société canine du Cher, de la Propriété Forestière, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, de l'UFOLEP VTT, des Apiculteurs, de la randonnée pédestre, des Producteurs fermiers



Des Associations cynégétiques départementales :



La Vènerie, les jeunes Chasseurs, les Chasseurs de grand gibier, de petit gibier, de migrateurs, de bécasse, à l'arc, à l'épieu, les piégeurs, la recherche au sang



A voir et pratiquer lors de ces journées
Pêche, circuits de VTT et de randonnée, produits fermiers, présentations de nombreuses races de chiens, de modes de chasse, du tir à l'arc, des jeux...

Possibilité de repas sur place !

Pour chasser en toute sérénité.



Groupama
L'assurance
Chasse

Partenaire de votre Fédération
départementale des chasseurs

**Vous protéger,
vous, votre chien
et votre fusil**

Souscrivez votre assurance Chasse et votre permis
auprès de votre Fédération départementale des chasseurs,
et **bénéficiez** d'un tarif avantageux et d'une garantie supplémentaire exclusive :
la protection juridique en cas de litiges.

Pour en savoir plus : **09 74 75 0273** [prix d'un appel local à partir d'un fixe]

www.groupama.fr

Groupama Rhône-Alpes Auvergne
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50 rue de Saint Cyr - 69251 Lyon Cedex 09 - Entreprise régie par le code des assurances.

 **Groupama**
Toujours là pour moi.